



~ Mairie de Larra ~
~ 31330 ~

**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Compte rendu de la séance du 05 février 2008

L'an deux mille huit le cinq février à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de Larra, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 29 janvier 2008, sous la présidence de Mr André SAINT-PAUL, Maire.

Présents : Alain BUSQUE, José GÜI, Marie-Thérèse NARDUCCI, Eric DONNOT, Patricia BUSQUE, Gérard JANER, Daniel DEDIEU, Jean-Jacques FOUGEROUSE, Elisabeth PAIN, Pierre COPETTI,

Absents excusés ayant donné procuration : Bernard LIEBSCHUTZ pour André SAINT-PAUL

:

Absents excusés : Gisèle FERRANTE, Alain ROCHER

Secrétaire de séance : Patricia BUSQUE

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à 11 voix pour et 3 abstentions (Jean-Jacques FOUGEROUSE, Elisabeth PAIN, José GÜI, absents lors du dernier conseil))

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le marché bardage - lot 3 - du centre sportif et d'animation.

SDEHG Rénovation coffret EP aux Bellots

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux suivants:

- Dépose du coffret de commande vétuste (portes et charnières cassées). - Fourniture et pose d'un coffret de commande d'éclairage public neuf.

Le coût total de ce projet est estimé à 1 517€.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTV A et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 75€.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet
- décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 75 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de 2008.

SDEHG Dissimulation réseau électrique au village

Monsieur le Maire explique que la demande adressée au SDEHG en date du 26/10/2001 permettait un effacement des réseaux en deux tranches :

La première tranche a déjà été réalisée.

La deuxième a pour but d'effacer tous les fils électriques anciens et le réseau France Télécom.

C'est l'objet de cette délibération.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 26/10/01 concernant l'effacement des réseaux électriques et la rénovation de l'éclairage public dans le Bourg (tranche 2) et Rue des Forges, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de la dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication.

1 / Basse tension :

Chemin du Lavoir :

-Fourreau 110 existant, posé en attente dans le cadre de la première tranche d'effacement dans le bourg.

-Déroutage d'un câble basse tension en conducteur HN33S33 sur une longueur d'environ 90m.

Rue des Forges: création d'un réseau souterrain de 120m de longueur en conducteur HN33S33 avec reprise des branchements des particuliers.

2 / Eclairage public :

Chemin du Lavoir: déplacement du mât d'éclairage public n°21, à décaler de 5m vers le lavoir.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG) éligible au FCTVA	6 613 €
Part gérée par le Syndicat	32 120 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	3 757 €
<hr/>	
Total	42 490 €

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 12 688 €. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, France Télécom et la commune.

Cette opération est éligible à une aide du Département qui sera sollicitée, d'une part directement par le SDEHG pour la partie électricité et éclairage public, d'autre part directement par la commune pour la partie télécommunication.

Avant de proposer cette opération au prochain programme d'effacement de réseau, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur ces participations financières.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et demande au Maire de prendre toute disposition afin que les travaux soient réalisés par le SDEHG sous un délai de trois ans à compter de l'inscription au programme du SDEHG.
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 3 757 € pour la partie électricité et éclairage.
- Autorise le Maire à signer la convention avec le SDEHG et France Télécom pour l'opération de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 12 688 € pour la partie télécommunication.
- Sollicite l'aide du Département pour l'opération de télécommunication

Avenant Marché électricité Centre Sportif et d'Animation de Cavallé

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux demandes complémentaires de raccordement non prévus dans le marché de réalisation lot 8 : électricité du Centre Sportif et d'animation de Cavallé, le montant des travaux complémentaires étant supérieur à 5 % du montant du marché initial, il a été nécessaire de réunir la commission d'appel d'offres.

La commission d'Appel d'offres réunie le 29/01/08 à 17h a approuvé les travaux complémentaires d'un montant de 9840.81 € qui concernent :

- la protection générale du tarif jaune (initialement prise en compte par le SDEHG)
- l'alimentation électrique du stade de foot
- l'alimentation électrique des bâtiments association et service technique situés à proximité
- la centralisation des commandes des salles de sport et d'animation ainsi que la mise en place d'un monnayeur à jetons à la salle de sport.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- demande au Conseil Général d'attribuer une subvention au taux le plus élevé
- approuve les travaux complémentaires
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire à la réussite de l'opération.

Réseaux divers bâtiments Cavallé- desserte réseaux bâtiments-

Monsieur le Maire explique que le SDEHG amène l'électricité au transformateur ainsi que dans les bâtiments mais que rien n'est prévu dans le marché pour relier les deux.

Il reste donc à relier l'eau, l'électricité et le téléphone.

Délibération :

Suite à l'installation, à l'entrée du site, à côté du compteur d'eau, du poste de transformation de Cavallé suivant un marché de maîtrise d'ouvrage SDEHG et attribué à l'entreprise GABRIELLE ;

Suite à la réalisation du centre sportif et d'animation de Cavallé sous maîtrise d'œuvre du Cabinet d'architecte CALESTROUPAT et attribution du lot 8: électricité à l'entreprise AYGOBERE ;

Il est nécessaire de relier le poste de transformation et le Centre Sportif.

Ainsi au cours d'une réunion de chantier en janvier 2008, il a été demandé aux entreprises GABRIELLE, AYGOBERE et à EURELEC de faire une offre suivant un descriptif technique qui concerne la mise en place de câbles électriques enterrés ainsi que la conduite d'eau potable entre l'entrée du site et le bâtiment.

Trois offres GABRIELLE 11 342,65€, AYGOBERE 12 152,50€, EURELEC 12 248€, répondant au même cahier des charges. L'offre la mieux disante est celle de GABRIELLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient la proposition de GABRIELLE pour un montant de 11 342,65€,
- demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé
- charge Monsieur le Maire d'engager les démarches pour assurer la réussite du projet.

Réseaux divers bâtiments Cavallé- Alimentation France Télécom

En complément de la délibération du 20/02/2007 intitulée « Création poste de transformation à Cavallé » qui prévoit l'arrivée des réseaux électriques à Cavallé et la mise en place d'un poste de transformation,

Vu l'attribution du marché à l'entreprise Gabrielle,

Il est judicieux d'utiliser la même tranchée pour amener le réseau France Télécom

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Retient la proposition de l'entreprise Gabrielle pour un montant de 7500 euros H.T.
- Demande au Conseil Général d'attribuer une subvention au taux le plus élevé
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire à la réussite de l'opération

Choix entreprise pour entretien station d'épuration

Daniel DEDIEU explique que le SDEA nous assistait et nous conseillait par l'intermédiaire d'une convention jusqu'au 31/12/2007.

Il convient aujourd'hui de renouveler ou pas cette convention.

Ce partenariat semble avantageux car le SDEA est bien souvent intervenu et a une bonne connaissance du terrain. Les techniciens sont joignables facilement et peuvent intervenir rapidement.

Délibération :

Suite à l'appel d'offre à procédure adaptée lancé en décembre 2007 concernant la « surveillance et l'entretien des ouvrages d'assainissement collectif et à la réponse de 3 entreprises VEOLIA, LYONNAISE DES EAUX et SDEA

Après examen des réponses par les Elus chargés de l'assainissement qui montre une offre technique de bonne qualité par les 3 entreprises pour un montant de :

- VEOLIA : 3 490 € HT
- LYONNAISE DES EAUX : 10 207 € HT
- SDEA : 3 190 € HT

Le Conseil Municipal après examen des propositions décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise la mieux disante soit le SDEA
- charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches pour réaliser l'opération.

Aide financière Ecole Élémentaire

Délibération :

Suite à la demande de Mme la Directrice de l'école Élémentaire de l'attribution d'une aide financière pour les sorties des classes,

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention globale de 3 000€ à l'école Élémentaire concernant les sorties des diverses classes le long de l'année 2008.
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire cette somme au budget prévisionnel 2008 (vu que le vote du budget 2008 sera effectué par les nouveaux membres du Conseil Municipal.)

Marché bardage Centre Sportif et d'Animation de Cavailé

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'ouverture des plis du 27/04/2007 concernant les lots du marché sportif, le lot 3 est resté infructueux.

Un nouvel appel à la concurrence a été publié pour ce lot le 26 septembre 2007.

Trois entreprises ont présenté une offre : CCB monteiro, charpente 31, Ebénisterie de Villenouvelle
La commission d'appel d'offres a retenu la société CCB monteiro comme l'entreprise la mieux disante pour un montant de 75 239 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le choix rendu par la commission
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires (signature marché, etc.....)

DIVERS

Enquête Publique PLU

Cette modification du PLU consistait principalement à apporter des précisions dans le texte afin d'éviter des erreurs d'interprétation

L'enquête publique s'est déroulée du 02/01/2008 au 05/02/2008.

1 personne s'est présentée mais sa demande ne concernait pas le champ d'application de la modification.

Le Commissaire enquêteur émettra son rapport sous 15 jours. Le conseil municipal devra ensuite approuver la modification.

Ecole Maternelle

Le permis est attendu depuis 1 an.

Le 15/01/2008 avis favorable des ABF mais avec des conditions qui paraissent difficiles à mettre en œuvre (toitures en zinc, peintures gris/rouge...) la demande est adressée à l'architecte. Une entrevue sera ensuite programmée avec les ABF pour tenir compte des possibilités financières de la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'il va anticiper le retour du permis de construire afin de lancer les appels d'offres. Une demande a été adressée à l'architecte pour préparer les dossiers.

Station d'épuration

L'appel d'offres n'avait pas été publié donc le dossier a pris un peu de retard.

Il a été rétabli depuis et donne un délai au 25/02/2008 pour les offres

La mise à disposition de la station doit se faire fin 2008 début 2009.

Séance levée à 22 heures 35.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an sus dit

Au registre sont les signatures

Le Maire,

André SAINT-PAUL